

## Déchèteries Mode d'emploi

**DOSSIER**  
p. 5-6-7

DANS CE NUMÉRO  
VOTRE  
BON DE  
COMMANDE  
COMPOSTEUR  
PAGE 8



### ACTUALITÉS p. 3-4

- Redevance Incitative : les enquêtes avancent
- Le nouveau Comité syndical

### DOSSIER p. 5-6-7

#### DÉCHÈTERIES : MODE D'EMPLOI

- 12 déchèteries à votre service
- Que peut-on déposer en déchèterie ?
- Souriez, vous êtes triés !
- Zoom sur le réemploi

### PROXIMITÉ p. 8

**ZOOM SUR UN TERRITOIRE : MARINGUES,  
VILLE PILOTE DE LA REDEVANCE INCITATIVE**



Ce premier semestre 2014 restera marqué par la mise en place du nouveau Comité syndical pour une durée de six ans. Les délégués du territoire m'ont désigné pour devenir Président et mener à bien les projets.

**La Redevance Incitative**, programme phare de ce nouveau mandat, est un véritable projet éco-citoyen. Il permet de rendre chacun acteur de sa production de déchets pour remplir un objectif commun, fixé par le Grenelle de l'Environnement : réduire les quantités d'ordures ménagères et assimilées afin de préserver l'environnement et prévenir les pollutions. Ce projet de territoire est le nôtre, le vôtre.

Chaque jour, le Syndicat du Bois de l'Aumône s'applique à offrir à ses usagers le meilleur service possible, un service de qualité, qu'il concerne la collecte en porte à porte, en Points d'Apport Volontaire ou la collecte en déchèteries.

C'est pour vous prouver notre attachement au service public que ce nouveau numéro consacre un dossier aux déchèteries, véritables lieux d'échanges entre le syndicat et vous.

Bonne lecture à toutes et à tous.

**Le Président, Jean-Claude MOLINIER**

## Nouveau !

Retrouvez le SBA sur 

Pour ne rien manquer de l'actualité du syndicat : [www.facebook.com/syndicatduboisdelaumone](http://www.facebook.com/syndicatduboisdelaumone)



## Flash Info

### Temps d'Activités Périscolaires : le SBA s'implique !

Persuadé que pour être efficace, l'éducation à l'environnement doit se faire dès le plus jeune âge, le Syndicat du Bois de l'Aumône propose aux écoles du territoire, et ce depuis 2008, des animations pédagogiques sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets. Depuis la rentrée 2013, le SBA intervient également sur les Temps d'Activités Périscolaires.

Deux formules au choix des collectivités !

- Soit un éco-ambassadeur du SBA anime au sein des écoles ces temps extra-scolaires ;
- Soit le SBA propose des formations clé en main pour les animateurs des mairies et communautés de communes.

Une chose est sûre : nous pouvons compter sur les quelques 1 000 élèves sensibilisés chaque année à la gestion des déchets depuis 2008 pour prendre soin de la planète !



#### Syndicat du Bois de l'Aumône

13, rue Joaquin Perez Carretero  
Zone de Layat II - 63200 RIOM  
Tél : 04 73 647 444  
[www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)  
[www.sba63redevance.fr](http://www.sba63redevance.fr)  
[sbacontact@sba63.fr](mailto:sbacontact@sba63.fr)

**Directeur de la publication :** Jean-Claude Molinier, Président du Syndicat du Bois de l'Aumône

**Rédaction :** service communication du SBA - **Mise en page :** ebCréa- eb.crea@gmail.com - 06 10 13 27 70

**Crédit photos :** photothèques Eco-systèmes, Eco-emballages, SBA, Anthony ITH, couverture : Tonimage (Stut)

**Impression :** Champagnac - imprimé à 78 000 exemplaires sur papier recyclé

Dépôt légal en cours / ISSN 1771-0669

# Redevance Incitative : les enquêtes avancent



**Dans le cadre du nouveau mode de tarification du service d'enlèvement des déchets ménagers, une enquête est déployée auprès de tous les foyers du territoire. Cette enquête a pour objectif de recenser les besoins et les habitudes de chaque foyer et de conseiller sur la réduction des déchets.**

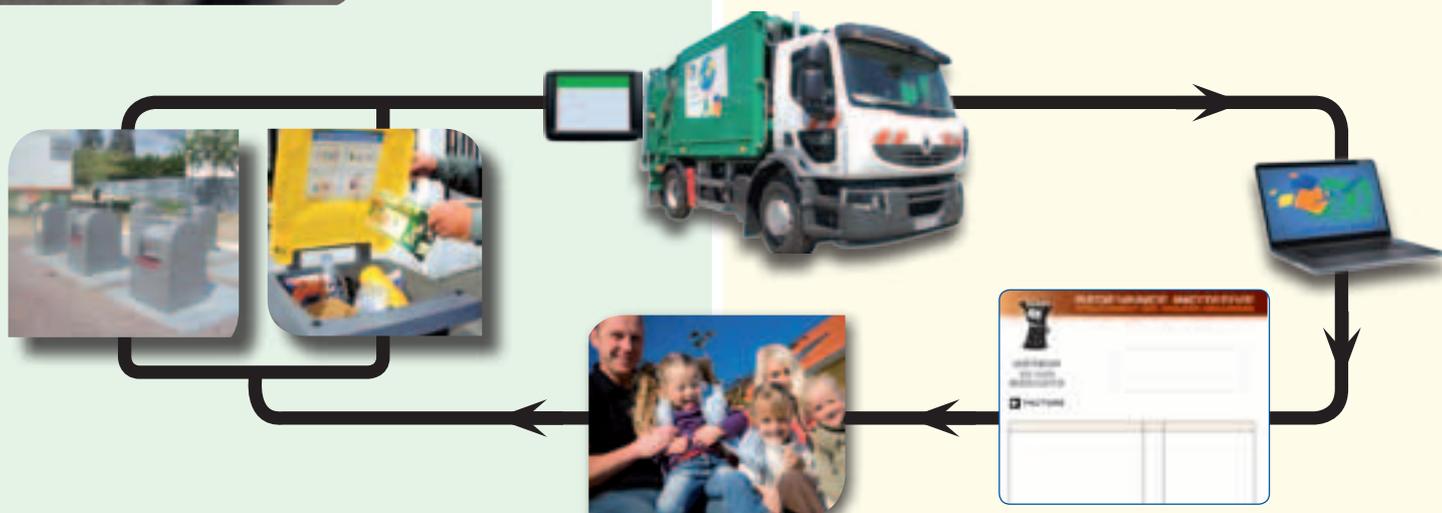


L'enquête est également l'occasion d'adapter les moyens de collecte actuels. Les bacs individuels (verts et jaunes) sont équipés d'une puce électronique, qui permettra de comptabiliser une levée à chaque présentation du bac à la collecte. Toutes les levées seront ensuite additionnées pour calculer la facture de l'utilisateur.



Certains foyers, comme dans les centres-villes denses, ou en habitat collectif, seront rattachés à un Point d'Apport Volontaire, c'est-à-dire une colonne à ordures ménagères ou à collecte sélective.

L'enquêteur dote alors l'utilisateur d'une carte (la même que pour l'accès en déchèterie). Cette carte lui permettra d'ouvrir la colonne et de déposer ses déchets soit en sac de 30 litres pour les ordures ménagères, soit en vrac pour le recyclage. Le nombre d'ouvertures déterminera le montant de la facture.



Depuis décembre 2013, ce sont plus de 20 000 foyers qui ont déjà été enquêtés.

Après les communautés de communes de Gergovie Val d'Allier, Mur Es Allier, Billom Saint Dier Vallée du Jauron, la Montagne Thiernoise et Entre Dore et Allier, les enquêteurs sillonneront les routes de Limagne d'Ennezat dès le 25 août, puis dans l'ordre : Limagne Bords d'Allier, Côteaux de Randan, Nord Limagne, Côtes de Combrailles, Manzât, Volvic Sources et Volcans et Riom Communauté en 2015.

**Si vous résidez sur une commune déjà enquêtée, pensez à contacter le SBA pour prendre rendez-vous avec un des enquêteurs. Ces derniers profiteront de l'été pour rencontrer les foyers non-enquêtés lors de leur passage, ainsi que les résidences secondaires.**



## Un Comité syndical renouvelé

**Le 28 mai dernier, 143 délégués des communes du territoire étaient conviés au Comité syndical. A cette occasion, ils ont désigné leur Président et cinq Vice-Présidents. Le SBA Infos fait les présentations !**

### Un Comité syndical, comment ça marche ?

Le SBA organise la collecte des déchets ménagers de plus de 166 000 usagers répartis sur 13 Communautés de Communes et 132 communes. La collecte des déchets est une compétence des Communautés de Communes qui l'ont déléguée au SBA.

Suite aux élections municipales de mars 2014, toutes les Communes ont désigné leurs Conseillers Communautaires. Les Communautés de Communes ont ensuite attribué diverses délégations à leurs élus, notamment celle de la gestion des déchets. Ainsi, 143 délégués titulaires et leurs 82 suppléants composent cette assemblée délibérante et fixent les orientations politiques, telles que la mise en place de la Redevance Incitative.

*Dans l'ordre, de gauche à droite :*

**Gérard BERARD**.....CC Billom St Dier Vallée du Jauron  
**Christiane BICARD**.....CC Coteaux de Randan  
**Gilles DARTOIS**.....CC Entre Dore et Allier  
**Jean-François DEMERE**.....CC Gergovie Val d'Allier  
**Gilles DOLAT**.....CC Volvic Sources et Volcans  
**Roland GANSOINAT**.....CC Nord Limagne  
**Jean-Pierre HEBRARD**.....CC Limagne d'Ennezat  
**Yannick MASSON**.....CC Manzat Communauté  
**Christine MOREAU**.....CC Côteaux de Randan  
**Jean-Paul POUZADOUX**..CC Côtes de Combrailles  
**Gérard THIALIER**.....CC Billom St Dier Vallée du Jauron

### Le 28 mai, les délégués ont élu l'organe exécutif du SBA

*Dans l'ordre, de gauche à droite :*

**Lionel CHAUVIN** - Volvic Sources et Volcans  
en charge des déchèteries et du transfert

**Guy MAILLARD** - Mur Es Allier  
en charge des ressources

**Thierry ROUX** - Riom Communauté  
en charge de la relation à l'usager

**Chantal MOULIN** - Gergovie Val d'Allier  
en charge de la communication et de l'éco-citoyenneté

**Jean-Claude MOLINIER**, Maire d'Artonne  
Président du SBA depuis 2008

**Philippe DOMAS** - Mur Es Allier  
en charge de la collecte



### Le Bureau, quant à lui, prépare les réunions du Comité syndical :

Les réunions du Comité syndical sont organisées au moins une fois par trimestre, dans différentes communes du territoire. Le mandat 2014-2020 sera bien entendu marqué par le passage à la Redevance Incitative, qui impliquera le vote de la grille tarifaire ou encore le règlement de collecte et la gestion des incivilités...

**N'hésitez pas à contacter le délégué de votre commune pour toute question liée au syndicat et aux déchets.**

Pour le connaître, rendez-vous sur [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)





## Déchèteries : mode d'emploi

**En 2013, les usagers du SBA ont permis la collecte de plus de 43 000 tonnes de déchets en déchèteries, ce qui représente 261 kg par habitant. Des déchets triés et valorisés au service de l'environnement.**

### 12 déchèteries à votre service

Une déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé. Particuliers et professionnels peuvent y déposer leurs déchets, autres que les ordures ménagères brutes et les emballages recyclables déjà collectés dans les bacs jaunes.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône compte 12 déchèteries sur l'ensemble de son territoire, toutes accessibles aux habitants des communes du SBA. Plus de trente gardiens y accueillent, conseillent et orientent les usagers.



Les déchèteries de Riom et de Veyre-Monton sont des déchèteries « pivots ». Elles collectent une plus grande diversité de flux et proposent des horaires d'ouverture plus étendus. **Les horaires d'ouverture sont différents selon les sites.**

### Horaires d'ouverture d'été

#### Lezoux, Riom et Veyre-Monton

Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30  
et de 13h30 à 19h00

Le samedi en continu de 08h00 à 19h00

#### Aigueperse, Châtel-Guyon, Ennezat, Saint-Rémy sur Durolle et Volvic

Du mardi au samedi de 08h30 à 12h30  
et de 13h30 à 18h30

#### Maringues

Du mardi au vendredi de 13h30 à 18h30

Le samedi de 08h30 à 12h30  
et de 13h30 à 18h30

#### Randan

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00

Le samedi de 08h30 à 12h00  
et de 13h30 à 18h30

#### Saint-Angel

Mardi-Vendredi & Samedi de 08h30 à  
12h30 et de 13h30 à 18h30

#### Billom

Le lundi matin de 08h30 à 12h30

Du mardi au samedi de 08h30 à 12h30  
et de 13h30 à 18h30

**En hiver, du 1<sup>er</sup> novembre au 28 mars, les déchèteries ferment leurs portes plus tôt.**

## Que peut-on déposer en déchèterie ?

### A déposer dans les bennes



**Les gros cartons non souillés** (*les petits vont dans le bac jaune*)



**La ferraille, la fonte, les métaux, les bidons métalliques vides**



**Les déchets végétaux**, la tonte de gazon, les branchages (pas plus d'un mètre de long), les tailles, **le bois non traité**



**Les déchets non recyclables et à éliminer** (encombrants, matelas, sommiers...)



**Les gravats inertes** (pas d'amiante ni de plâtre)



**Le plâtre**, dépourvu de faïence, de papier peint ou de polystyrène

### Uniquement sur les déchèteries de Veyre-Monton et Riom



**Le plastique dur** (seaux, tuyaux...)



**Les pneus** (interdit aux professionnels)

### A déposer dans les conteneurs spécifiques

*Apports des particuliers uniquement*



**Les huiles de vidange**



**Les piles**



**Les Déchets Dangereux Spécifiques** (*anciens Déchets Dangereux des Ménages*) : les batteries, les déchets et résidus de peintures, les décapants, solvants, colles ou les produits phytosanitaires...



**Les Déchets d'équipements électriques et électroniques** (DEEE)



**Le textile**

### A l'entrée des déchèteries



**Le verre**

### Ce que deviennent vos déchets

- ▶ Ils sont triés, raffinés et transformés en carton, sac, papier
- ▶ Les métaux sont triés (parties ferreuse et non-ferreuse) puis réintégrés dans la filière métallurgique
- ▶ Les déchets végétaux représentent le plus gros apport en déchèterie. Tout comme le bois, ils sont évacués vers des plateformes de compostage
- ▶ Envoyés vers l'unité de valorisation Vernéa, ils seront incinérés (*production d'électricité*)
- ▶ Envoyés en Centre d'Enfouissement Technique
- ▶ Concassé et recyclé en plâtre
- ▶ Recyclé en plastique
- ▶ Recyclés en sols pour les pistes d'athlétisme, les aires de jeu ou en remblais pour construire les routes
- ▶ Les huiles seront régénérées afin de produire des huiles de base, entrant dans la composition de lubrifiants
- ▶ Les piles sont des déchets particulièrement toxiques. Après traitement, les métaux sont récupérés pour fabriquer d'autres piles ou batteries ou pour fabriquer des objets divers.
- ▶ Ils sont traités et purifiés selon leur nature, envoyés vers des unités de traitement appropriées.
- ▶ Ils sont démantelés pour que les différentes pièces soient recyclées
- ▶ Déposé dans les colonnes à textiles, il est récolté par des associations, trié ou réutilisé pour fabriquer des moquettes, des tapis, des isolants, des chiffons...
- ▶ Le verre se recycle à l'infini !

**INTERDITS**

Les déchèteries ne peuvent pas collecter les déchets radioactifs, les déchets d'abattage (souche d'arbre gros volume), les médicaments (à déposer en pharmacie), les déchets hospitaliers et les déchets de soins, les cadavres d'animaux, les déchets contenant de l'amiante, les explosifs et les déchets et plastiques agricoles, les bouteilles de gaz.





**Souriez, vous êtes triés !**

**Premiers pas dans une déchèterie ? Découvrez son fonctionnement et les règles à respecter.**



La gestion des accès aux déchèteries du SBA est informatisée.

**Une carte d'accès** est ainsi nécessaire pour pouvoir effectuer ses dépôts. Sur place, **le gardien vous informe et vous aide**, il contrôle les matériaux apportés et vérifie le tri effectué au préalable. Il est également compétent pour refuser les déchets non acceptés sur le site.

Il vous indiquera ensuite les bennes appropriées et vous conseillera sur l'évacuation de vos déchets. Il vous suffit ensuite de vous diriger vers l'emplacement dédié en vous assurant de décharger vos déchets dans la bonne benne. **Pour rappel : le gardien ne décharge pas les déchets des usagers.**

**En déchèterie, il est important de respecter certaines règles de sécurité et aussi de bon sens :**

- Attendre qu'un gardien vous accueille et vous oriente ;
- Se garer en marche arrière sur les quais ;
- Ne pas monter sur les bordures de quais ;
- Veiller à ce que les déchets ne tombent pas sur la plateforme ;
- Les tracteurs et les remorques agricoles sont interdits ;
- La vitesse est limitée à 10 Km/h ;
- La fouille et la descente dans les bennes sont strictement interdites ;
- Les enfants ne doivent pas descendre des véhicules ;
- Les animaux doivent également rester dans les véhicules ;
- Confier vos déchets dangereux (DDS) au gardien. Il est habilité à les déposer dans l'armoire ;
- Pensez également à respecter les horaires de fermeture. Une fois la déchèterie fermée, le travail des gardiens n'est pas terminé. Il leur faut notamment entretenir le site et le préparer pour le lendemain. Merci donc de prévoir votre temps de déchargement et ne pas vous présenter en déchèterie quelques minutes avant la fermeture.



**Et s'il fallait ne retenir qu'une règle : soyez attentif aux messages des gardiens. Ils veillent avant tout à votre sécurité !**

## **Zoom sur le réemploi : pour donner une 2<sup>de</sup> vie à vos objets**

Les déchèteries de Riom et de Veyre-Monton mettent à disposition des usagers un espace réemploi, accessible à tous les usagers du SBA. **Deux saisons maritimes collectent les objets réutilisables, tels que livres, jeux et jouets, vélos, trottinettes et rollers, vaisselle, maroquinerie...**

Une fois collectés, ces objets seront pris en charge par les Mains Ouvertes.

Seuls les objets dans un état acceptable peuvent être collectés ! Pour les objets cassés ou en trop mauvais état, il vaut mieux les déposer directement dans les bennes de la déchèterie.

**En cas de doute, adressez-vous aux gardiens.**



## **Gardiens de déchèterie, des agents au service de l'environnement.**

*Le SBA Infos est allé à la rencontre des gardiens de la déchèterie de Riom. Ils nous parlent de leur métier.*

### **Qu'est-ce qui vous motive le plus dans votre métier ?**

"Le plus agréable dans notre travail, c'est le contact avec la population. Nous pouvons la conseiller, lui enseigner l'art du tri de ses déchets. Nous sommes des valoristes et des pédagogues. Et puis nous travaillons au service de l'environnement. C'est chouette de penser que nous œuvrons pour laisser à nos enfants un monde plus propre."

### **Quelles évolutions avez-vous pu constater depuis quelques années ?**

"Les usagers trient plus et mieux. Ils ont compris l'intérêt de la collecte en déchèterie, ils identifient leurs déchets. Les quantités collectées en déchèteries ont augmenté de 606 tonnes entre 2013 et 2012. Le poids moyen des apports par passage est aussi plus important. C'est un bon point. Nous valorisons de plus en plus de flux. Ce sont autant de déchets qui ne finissent pas dans la nature."

### **Quelles sont les plus grandes difficultés à gérer ?**

"Les incivilités. Certains usagers n'écoutent pas les consignes de sécurité. Les usagers s'exposent à de multiples risques, comme les chutes qui peuvent-être graves. Il arrive également que les files d'attente s'allongent en période d'affluence. Nous leur conseillons de prendre leur mal en patience. Les dépôts de déchets doivent être effectués dans de bonnes conditions et dans le respect des règles. Il est important d'écouter et de suivre nos consignes, qui n'ont que pour objectif de garantir la sécurité de tous. Nous aimons notre métier mais nous apprécions encore plus le pratiquer sans injures ni violence."





ZOOM SUR UN TERRITOIRE

# Maringues, ville pilote de la Redevance Incitative

**Avec six Points d'Apport Volontaire implantés en centre-bourg, ce sont déjà près de 500 foyers de Maringues qui testent depuis le début de l'année l'apport volontaire de leurs déchets ménagers.**

Sur le territoire du SBA, les PAV remplaceront progressivement les bacs individuels et collectifs de certaines communes. Les colonnes, plus propres, plus esthétiques, plus sécurisantes, contribuent à l'amélioration du cadre de vie et limitent les contraintes liées aux sorties, à l'entretien et à la responsabilité des bacs de collecte.



Les colonnes sont collectées par un camion grue



Maringues est ainsi la ville pilote en ce qui concerne l'implantation des Points d'Apport Volontaire. En vue d'identifier quel foyer apporte ses déchets, l'accès à ces colonnes n'est désormais possible qu'à l'aide d'une carte individuelle.

Les Maringuais se sont rapidement familiarisés à ce mode de collecte.

Le PAV gris collecte les ordures ménagères, en sac de 30 litres maximum. Un autre PAV jaune collecte les emballages recyclables, versés en vrac dans un tambour de 30 litres également.

**A noter :** depuis leur mise en service, le SBA a pu constater la qualité d'utilisation de ces colonnes. Les équipes de collecte ne déplorent pas ou peu d'incidents, tels que les dépôts sauvages qui sont source d'inquiétudes pour bon nombre d'usagers. Le cas de Maringues prouve que les incivilités n'accompagnent pas forcément les changements de mode de collecte. Signalons que le SBA s'attache tout particulièrement à la propreté des sites et à l'évitement de dépôts sauvages. Ces derniers sont interdits par la loi (articles R632-1 et R635-8 du Code pénal) et sanctionnés.

## Commander un composteur

Pour retirer votre composteur, contactez le SBA  
Tél. 0 800 831 181 - Contact : sbacontact@sba63.fr

### BON DE COMMANDE À RENVoyer À L'ADRESSE SUIVANTE :

Syndicat du Bois de L'Aumône - 13 rue Joaquin Perez Carretero - Zone de Layat II - 63 200 RIOM

Toute commande fait l'objet d'une facturation. **Ne joignez aucun règlement avec ce bon de commande**, une facture vous sera adressée ultérieurement par le Trésor Public (à régler à réception).

<b>PETIT MODELE PLASTIQUE</b> Capacité : 345 litres En kit : 79x87,5cm Monté : 79x79x87,5cm Poids du kit : 14kg <b>23€</b>	<b>PETIT MODELE BOIS</b> Capacité : 300 litres En kit : 40x70cm Monté : 70x70x75cm Poids du kit : 20kg <b>23€</b>	<b>+ UN AERATEUR DE COMPOST</b> (petit composteur + aérateur) <b>30€</b>	<b>GRAND MODELE PLASTIQUE</b> Capacité : 620 litres En kit : 79x79cm Monté : 122x128,5x79cm Poids du kit : 22kg <b>30€</b>	<b>GRAND MODELE BOIS</b> Capacité : 600 litres En kit : 40x96cm Monté : 96x96x75cm Poids du kit : 27kg <b>30€</b>	<b>+ UN AERATEUR DE COMPOST</b> (grand composteur + aérateur) <b>37€</b>

Je souhaite acquérir un(des) composteur(s) de jardin aux tarifs ci-dessus

- 320 litres plastique     
  300 litres bois     
  Avec option AÉRATEUR DE COMPOST  
 620 litres plastique     
  600 litres bois

\* Champs obligatoires à remplir en majuscules

\*NOM .....

\*PRENOM .....

\*ADRESSE .....

\*CODE POSTAL .....

\*COMMUNE .....

\*TEL .....

\*N° d'identifiant de votre carte d'accès en déchèterie (au dos de la carte) :

N° .....

Si vous ne possédez pas de carte, merci de joindre un justificatif de domicile à votre commande. Dans ce cas, souhaitez-vous recevoir une carte d'accès en déchèterie ?      OUI      NON

E-mail (en majuscules) :

.....@.....

\*Signature :

Seuls les bons de commande dûment remplis seront pris en compte.